



PLÆMEUR
PLAÑVOUR

BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE LA VILLE

Rapport de présentation (budget principal et annexes)

Conseil Municipal du 3 Février 2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF



Les obligations légales du vote du BP

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle doit être mise en ligne sur le site internet de la Ville à compter de l'adoption des délibérations auxquelles elles se rapportent.

COMPRENDRE LE BUDGET

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise **les recettes et les dépenses** de la commune pour une année civile. Il doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril.

Le maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux. Le conseil municipal quant à lui vote le budget

Le budget communal est divisé en 2 parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité.
- à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne application des procédures comptables.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET

▣ le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, des ressources humaines et des projets d'investissement futurs. Son objectif est de présenter en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'est tenu le 2 Décembre 2025.

▣ le budget primitif : c'est le premier acte budgétaire de l'année, il prévoit les **dépenses et les recettes** pour l'année entière.

▣ les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux besoins en cours d'année.

▣ le compte financier unique : il s'agit du document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;

FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations qui concernent l'exploitation, autrement dit, la gestion courante des services.

On y retrouve principalement :

- **en dépenses**, les charges de personnel, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées aux associations...
- **en recettes**, les ressources fiscales, les dotations versées par l'État...

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la Ville.

Elle concerne essentiellement :

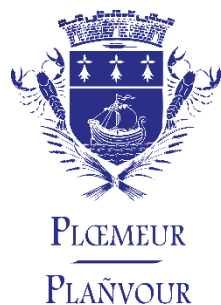
- **en dépenses**, les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette...
- **en recettes**, l'autofinancement c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts...

BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en équilibre. Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service.

La ville dispose au 1^{er} janvier 2026 de deux budgets annexes :

- la cuisine centrale Ti Lipous
- la Zac centre Boug



1 LE BUDGET PRIMITIF 2026

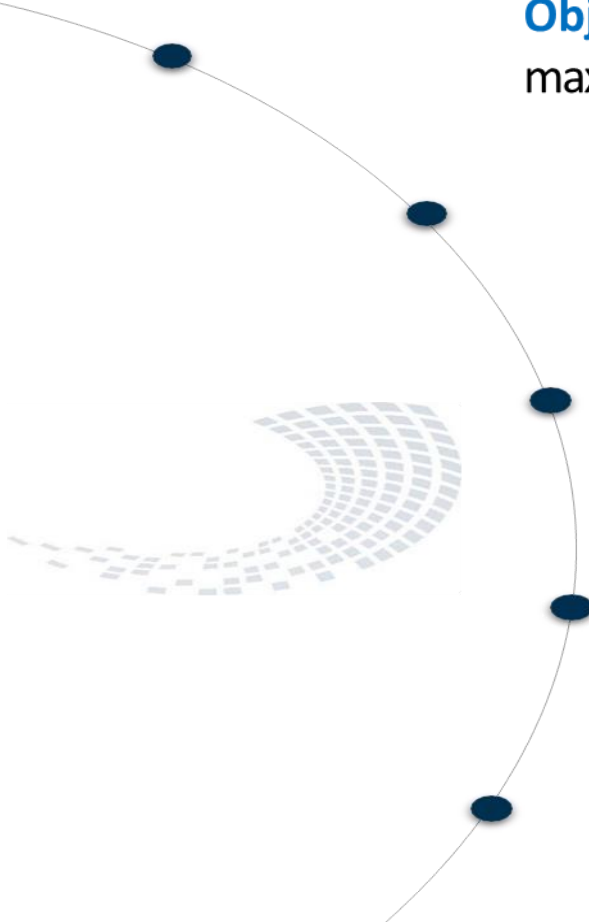
Budget principal de la ville



Les orientations budgétaires 2020-2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Malgré les incertitudes contextuelles fortes, la ville s'oriente pour 2026 vers la poursuite de ses priorités pour une ville toujours plus durable, solidaire, innovante et participative.



Objectif 1 : Contenir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement et maximiser les recettes,

Objectif 2 : Poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services,

Objectif 3 : Assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins et moyens,

Objectif 4 : Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà des standards acceptés,

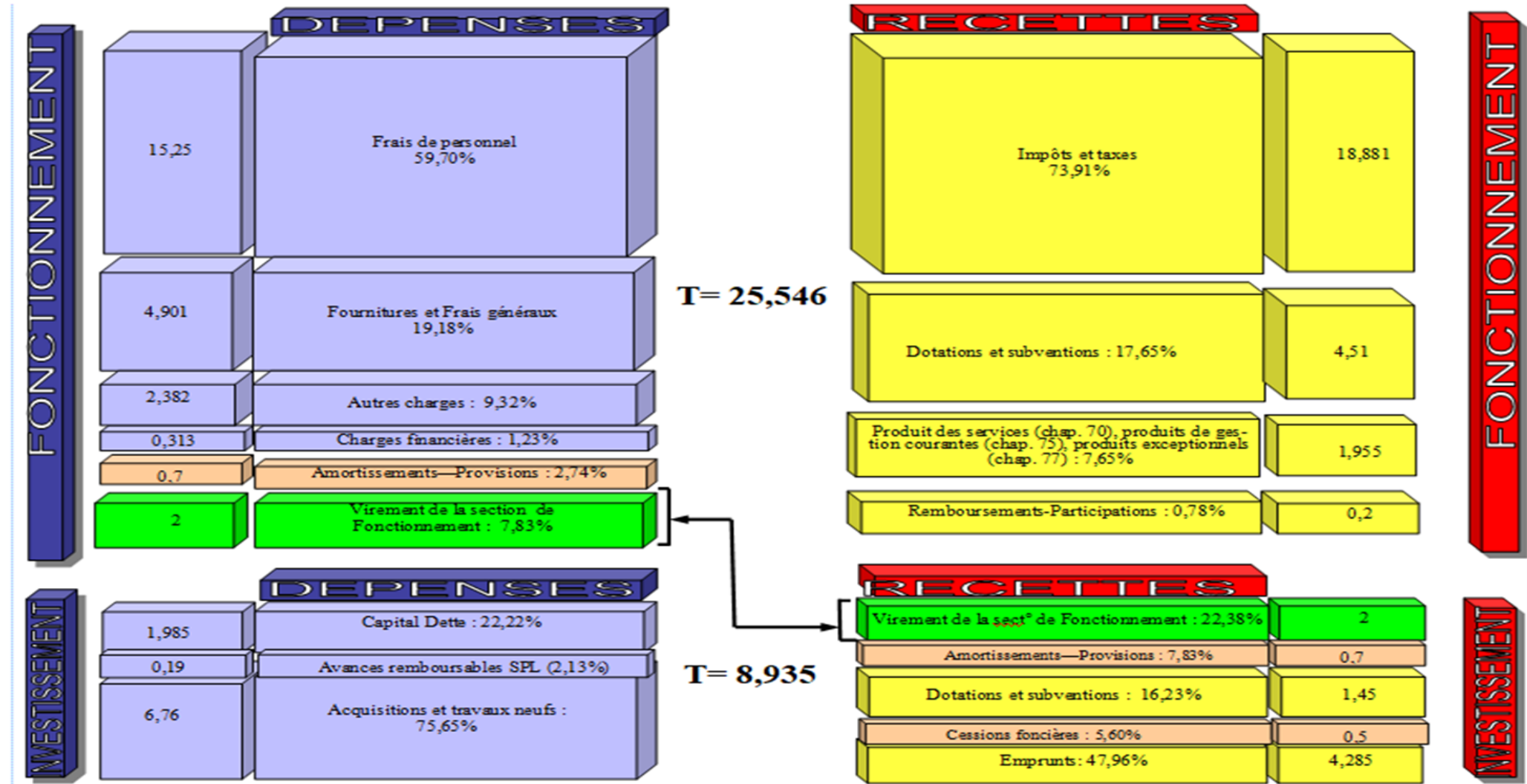
Objectif 5 : Ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.



PRESENTATION DU BUDGET 2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

LA STRUCTURE DU BUDGET 2026 (en M€)





FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Des produits de services et refacturations entre budgets en hausse par rapport à 2025

Des impôts et taxes en hausse de 237 K€ et maintien des DMTO estimés à 1.000 K€

Des dotations d’Etat stables et des participations et subventions en hausse (CAF, Département)

Des revenus locatifs en baisse du fait des cessions foncières

A périmètre comparable, les RRF sont stables (+0,5%)

Intégration des services de la Petite Enfance a/c de Janvier 2026 (+665 K€)

Une dynamique portée par la fiscalité sans hausse des taux d’imposition

Chap.	RECETTES	BP 2025	Budget 2025	BP 2026	Petite enfance BP 2025	BP 2026 (hors petite enfance)
013	REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL	300 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	3 000,00 €	197 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	1 580 000,00 €	1 665 000,00 €	1 773 000,00 €	147 000,00 €	1 626 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	18 644 000,00 €	18 644 000,00 €	18 881 000,00 €	0,00 €	18 881 000,00 €
74	DOTATIONS ET COMPENSATIONS	3 865 000,00 €	3 935 000,00 €	4 510 000,00 €	515 000,00 €	3 995 000,00 €
75	REVENUS LOCATIFS	274 000,00 €	274 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €
76-77	RECETTES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
002	RESULTAT DE FONCT REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	24 670 000,00 €	24 825 000,00 €	25 456 000,00 €	665 000,00 €	24 791 000,00 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	220 000,00 €	220 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
	DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	220 000,00 €	220 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
	TOTAL RECETTES	24 890 000,00 €	25 045 000,00 €	25 546 000,00 €	665 000,00 €	24 881 000,00 €



FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Les évolutions des
recettes réelles de
fonctionnement

+785 K€/2025
(avec intégration
services de la petite
enfance)

☐ **Remboursement sur charges de personnel** : ajustement en fonction des réalisations 2025 (-100 K€)

☐ **Des produits de service** (hors petite enfance) en légère hausse (+46 K€) pour tenir compte de recettes supplémentaires du nouvel ALSH Gauguin + refacturation budgets

Le transfert des services de la petite enfance entrainera une hausse de 147 K€ des produits de service

☐ **Impôts et taxes** en hausse de 237 K€

- ✓ Taux actualisation bases fiscales décidé par l'Etat = +1%
- Evolution physique du Foncier bâti : +0,5%
- ✓ Maintien des droits de mutation à 1 M€



FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

- ❑ **Les dotations et participations** devraient progresser en 2026 (+80 K€) marquées notamment par :
 - ✓ une légère hausse de la DGF (+30 K€) en raison de la hausse de la population,
 - ✓ une stabilité de la dotation nationale de péréquation (DNP)
 - ✓ l'inscription au BP 2026 de la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) pour 55 K€,
 - ✓ Baisse de 19 K€ des compensations fiscales de TF

Le transfert des services de la petite enfance devrait se traduire par une hausse des participations de la CAF au titre de la PSU et du CTG de 515 K€

- ❑ **Les produits divers** (loyer des bâtiments économiques notamment) et produits **exceptionnels** (remboursement d'assurances...) devraient être en baisse de 190 K€



FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Des **charges générales** en baisse de 1,6% (-82 K€) par rapport à 2025

Une **masse salariale** en baisse (-250 K €) tenant compte des réalisations 2025 et des mesures nationales (CNRACL...)

Des **autres charges** courantes stables

Des **charges financières** en légère baisse compte tenu du volume d'emprunt contracté en 2025

Des **versements de fiscalité** (pénalités insuffisance logements sociaux) en légère hausse

A périmètre comparable, des **DRF** estimées en baisse de -1,63% (-369 K€ / 2025)

Intégration des charges liées à la petite enfance : 665 K€

Chap.	DEPENSES	BP 2025	Budget 2025	BP 2026	Petite enfance BP 2026	BP 2026 (hors petite enfance)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 903 000,00 €	4 953 000,00 €	4 901 000,00 €	80 000,00 €	4 821 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 100 000,00 €	14 100 000,00 €	15 250 000,00 €	1 400 000,00 €	13 850 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 068 000,00 €	3 203 000,00 €	2 197 000,00 €	-845 000,00 €	3 042 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	333 000,00 €	333 000,00 €	313 000,00 €	0,00 €	313 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
014	REVERSEMENT FISCALITE	163 000,00 €	163 000,00 €	175 000,00 €	0,00 €	175 000,00 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	22 580 000,00 €	22 765 000,00 €	22 846 000,00 €	635 000,00 €	22 211 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	750 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €	30 000,00 €	670 000,00 €
	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	1 560 000,00 €	1 530 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
	DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	2 310 000,00 €	2 280 000,00 €	2 700 000,00 €	30 000,00 €	2 670 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	24 890 000,00 €	25 045 000,00 €	25 546 000,00 €	665 000,00 €	24 881 000,00 €



FONCTIONNEMENT – LES DÉPENSES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Charges à caractère général en baisse (-82 €) hors intégration des charges des services de la petite enfance)

Les principales évolutions estimées en 2026 sont :

- ✓ La diminution des dépenses d'énergie (-80 K€)
- ✓ Les assurances multirisques bâtiments (+70 K€)
- ✓ Les frais de maintenance des équipements plus spécialisés et plus techniques (+40 K€)
- ✓ Lancement d'une étude sur la politique tarifaire des services : +25 K€
- ✓ L'ouverture d'un accueil de loisirs à l'école DESNOS de 40 places supplémentaires,
- ✓ Lancement d'un diagnostic local de sécurité (+15 K€)
- ✓ Frais de contentieux en baisse (-40 K€)

Intégration des charges de gestion courante liées aux services de la petite enfance : 80 K€

Les évolutions des
charges de
Fonctionnement

Evolution des DRF :
-369 K€
2026/2025
(hors transfert
petite enfance)

Les charges
générales
4.901 K€ en 2026
(4.903 K€ en 2025)



FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

☐ Charges de personnel

Hors transfert des services de la petite enfance, la masse salariale sera impactée par les raisons suivantes :

- ✓ Hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL (+175 K€) ;
- ✓ Effet mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), lié aux avancements d'échelon, de grade et aux changements de cadre d'emplois, évalué à environ 70 K€ par an ;
- ✓ Provision de 100 K€ pour les recrutements (policier municipal, 1 cdd en espace public et 1 cdd (0,62 ETP) administratif à la DST)
- ✓ de la revalorisation des assurances statutaires évaluée à 70 K€

Par rapport aux montants inscrits au BP 2025, la prévision 2026 (hors impact du transfert de la petite enfance) apparaît en repli de 250 K€.

L'impact du transfert de la masse salariale des services de la petite enfance du CCAS à la Ville est estimé à 1,4 M€.

Masse salariale
15.250 K€ (dont
1.400 K€ liés au
transfert de la
petite enfance)
14.100 K€ en
2025



FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

☐ Stabilité des autres charges de fonctionnement

Leur évolution est marquée principalement par :

- ✓ la hausse des participations versées aux écoles privées (+38 K€)
- ✓ la diminution de l'inscription de la subvention versée au CCAS (-70 K€) à 1.810 K€ en 2026 contre 1.890 K€ en 2025 à périmètre comparable

Autres charges de
gestion courante :

2.197 K€

(dont - 845 K€ liés au
transfert de la petite
enfance)

3.068 K€ en 2025

Le transfert des services de la petite enfance se traduit par une réduction de la subvention au CCAS estimée à 845 K€ (nouvelle subvention estimée à 965 K€)

☐ Charges financières : -20 K€

☐ Autres charges exceptionnelles sont relativement stables, marquée principalement par la hausse de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux (+15 K€)



IMPACTS FINANCIERS TRANSFERTS PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

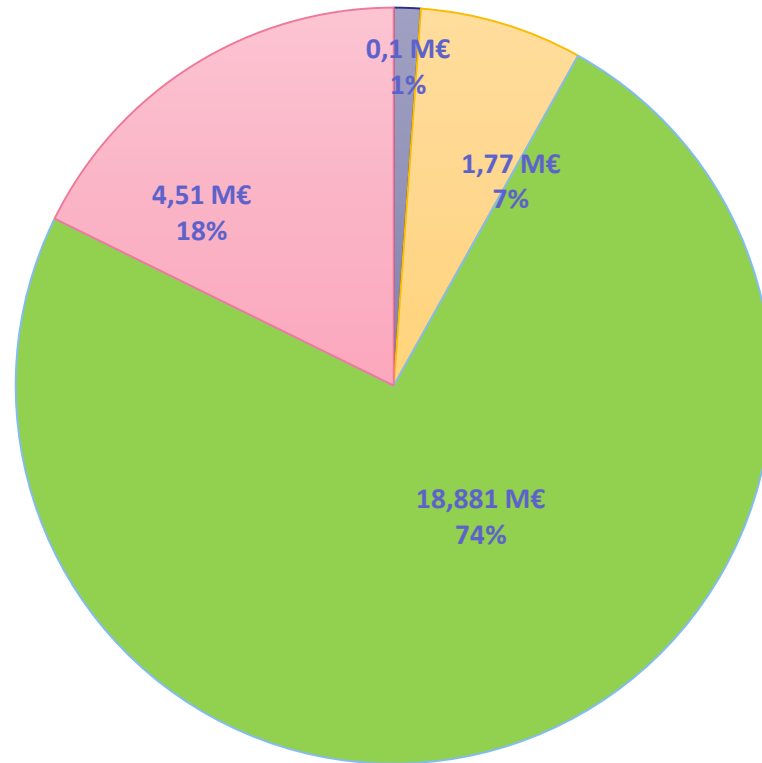
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	80 000	Remboursement sur charges de personnel	3 000
Charges de personnel	1 400 000	Produit des services	147 000
Autres charges de gestion courante	-845 000	Subventions et participations	515 000
Dotation aux amortissements	30 000		
TOTAL	665 000	TOTAL	665 000



STRUCTURE DEPENSES/RECETTES

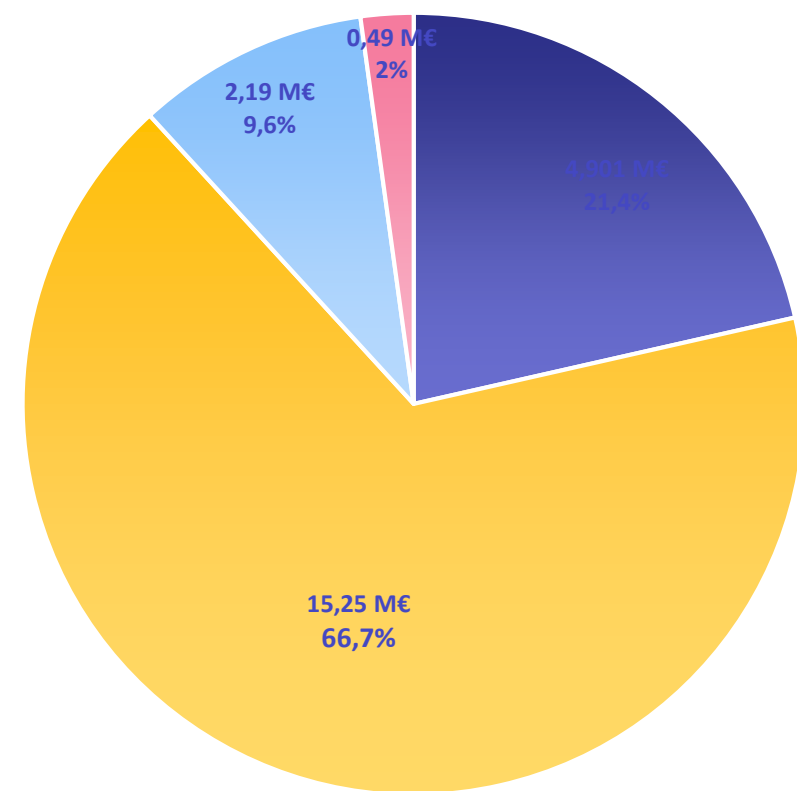
Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

BP 2026 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



- 013-75-76-77 REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL
- 70 PRODUITS DES SERVICES
- 73 IMPOTS ET TAXES
- 74 DOTATIONS ET COMPENSATIONS

BP 2026 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



- 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL
- 012 CHARGES DE PERSONNEL
- 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66-67-014 CHARGES FINANCIERES

BP 2026 = 25,546 M€



FONCTIONNEMENT - AUTOFINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

LE BUDGET 2026 SE CARACTERISE PAR UNE AMELIORATION DU NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : +3,19%

Dépenses réelles de fonctionnement : +1,18%

Autofinancement dégagé de 2.000 K€ en 2026 (1.560 K€ en 2025)

Malgré des incertitudes contextuelles fortes, la ville s'oriente pour 2026 vers la poursuite de ses priorités pour une ville toujours plus durable, solidaire, innovante et participative.



DETTE ET TRESORERIE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

23 Emprunts

Encours de dettes
au 01/01/2026
15.347.699 €
(15.420.468 € en 2025)

100% sécurisée

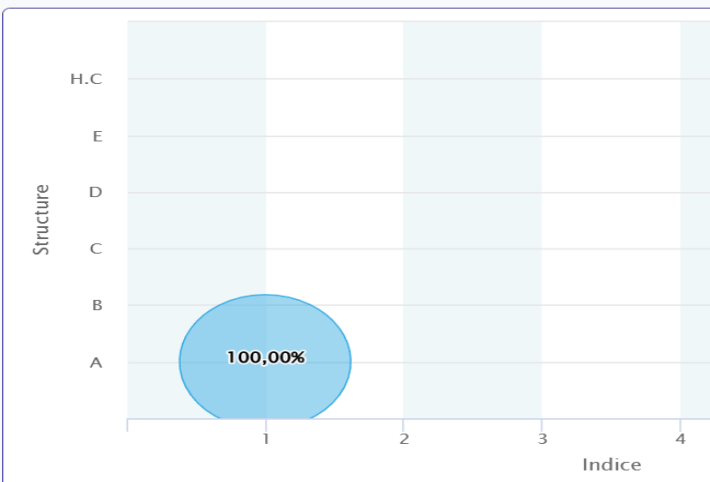
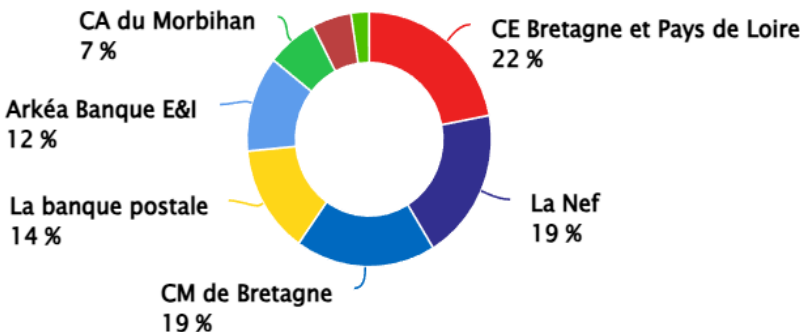
Taux d'intérêt
moyen : 2%

Durée de vie résiduelle
moyenne
9 ans et 9 mois

Ligne de trésorerie
2 M€

	Nombre de financements	23	15 347 699€ CRD (au 31/12/2025)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 6 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 9 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	78,96%	2% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	21,04%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 923 K€	2 227 605€ Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	305 K€	
	ICNE au 31/12/2025	48 K€	

Répartition par banque au 31/12/2025



Charte Gissler

structure	indice	poids
A	1	100,00 %



DETTE ET TRESORERIE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Encours de la dette de la ville et des budgets annexes :

Encours de dettes

au 01/01/2026

15 347 K€ (788 € par habitant) au 01/01/2026

15 420 K€ (802 € par habitant) au 01/01/2025

16 346 K€ (883 € par habitant) au 01/01/2015

15.347.699€
(788 € par habitant)

Annuité de la dette de la ville et des budgets annexes :

Annuité de la dette

2.227 K€

(114 € par habitant)

2 227 K€ (114 €/habitant) au 01/01/2026

2 367 K€ (123 €/habitant) au 01/01/2025

2 107 K€ (114 €/habitant) au 01/01/2015



DETTE ET TRESORERIE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

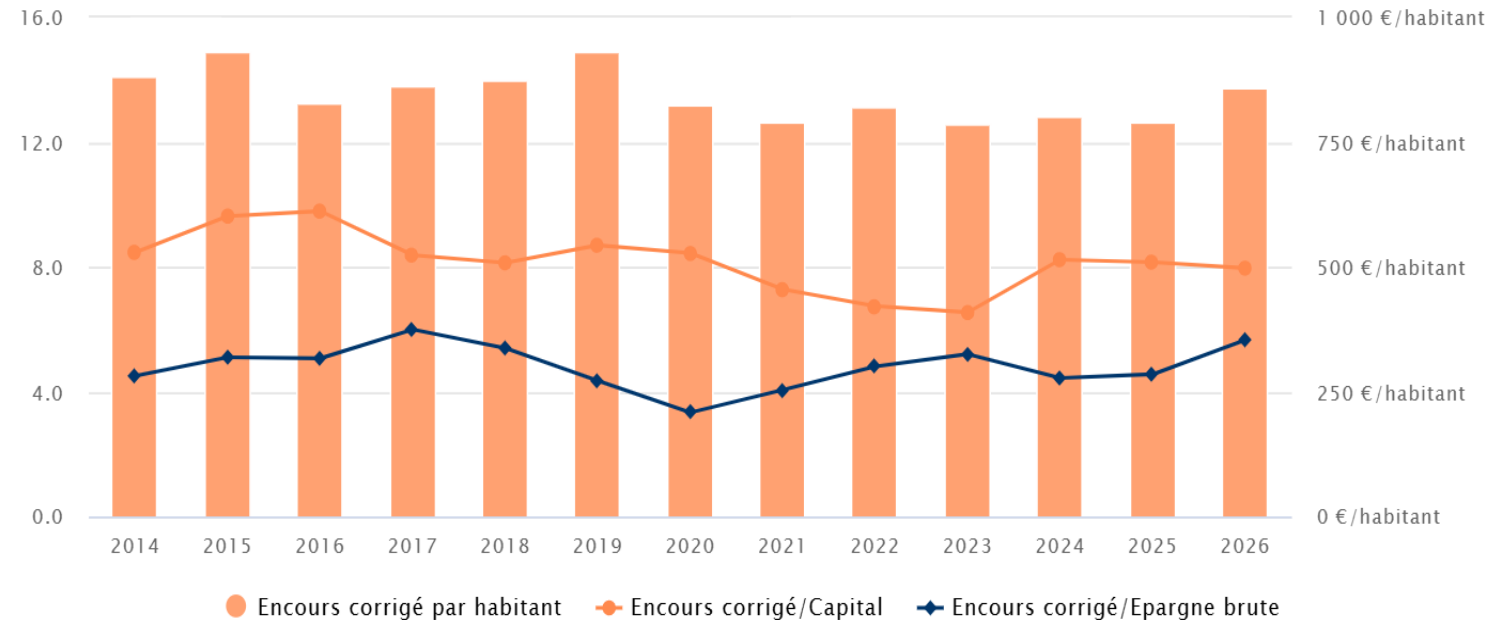
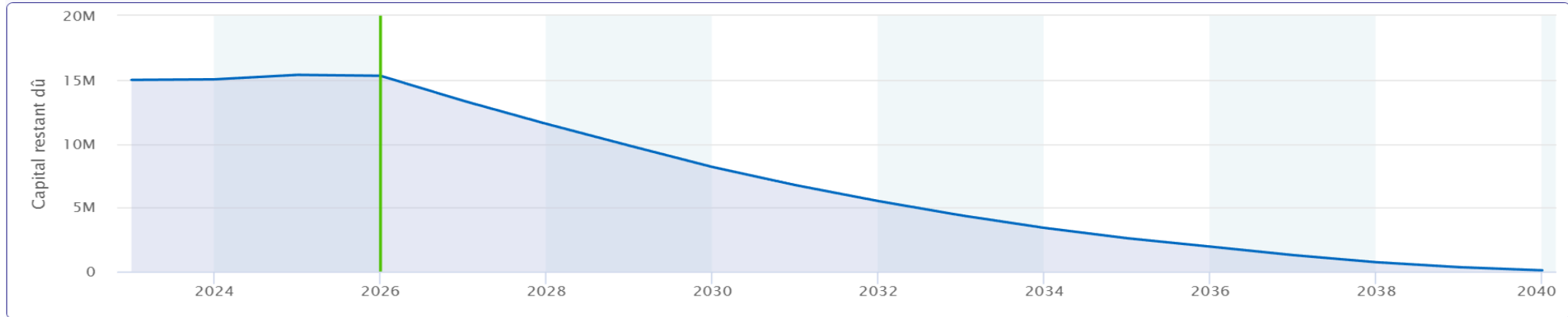
Maintien d'un ratio
d'endettement
< à 7 ans

Optimisation de la
dette et maintien
d'une structure
majoritairement à
taux fixe

Ajustement du
volume d'emprunt
contracté en
fonctions des
besoins de
financement

Stabilité de l'encours
de dette et maintien
d'une soutenabilité
de la dette < 7 ans sur
les prochaines années

PROFIL D'EXTINCTION





INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

DEPENSES

Remboursement capital
dette : 1.985 K€

Dépenses d'équipement :
6.860 K€ dont 190 K€
d'avances remboursables
(réseau de chaleur)

Travaux en régie : 90 K€

RECETTES

FCTVA/TA : 950 K€
Subventions : 500 K€
Autofinancement : 2.000 K€
Cessions budget
Zac centre ville : 500 K€
Emprunt d'équilibre
4.285 K€

DEPENSES		RECETTES	
Capital dette	1 985 000,00 €	Recettes non affectées (FCTVA : 850 K€ - TA: 100 K€)	950 000,00 €
Capital emprunts assortis ligne de trésorerie		Subventions et participations : (mouillages à faible impact, contrat territorial énergie renouvelable LA, amendes de police...)	500 000,00 €
AC transferts compétences eaux pluviales	85 000,00 €	Cessions budget Zac à la ville	500 000,00 €
Avances remboursables SPL	190 000,00 €	Amortissements	700 000,00 €
Opération d'ordre entre section (Travaux en régie)	90 000,00 €	Virement section de fonctionnement	2 000 000,00 €
Inscriptions nouvelles	6 585 000,00 €	Emprunts Budget Principal	4 285 000,00 €
	8 935 000,00 €		8 935 000,00 €



STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2026-2028

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF



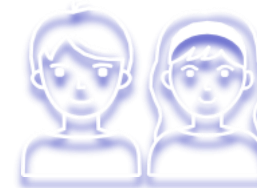
UNE VILLE EN TRANSITION

Pour répondre à l'urgence climatique, la municipalité intensifie sa stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique. Cet engagement se traduit par la poursuite du déploiement des énergies renouvelables (réseaux de chaleur, photovoltaïque et renaturation des écoles..., isolation renforcée des bâtiments publics et gestion active du patrimoine arboré).



UNE VILLE QUI SE REDESSINE

Agir pour le cadre de vie et l'accueil de tous : tel est l'objectif de cet axe qui englobe les aménagements urbains et la voirie. Pour 2026 et les années suivantes, la physionomie de la commune évoluera avec la poursuite des aménagements de la ZAC Centre-Bourg. Ce dynamisme se poursuivra également sur le littoral avec les travaux d'aménagement de Fort Bloqué et de la rue de l'Anse du Stole....



UNE VILLE POUR TOUS

Ce volet est dédié à la cohésion sociale, à l'engagement citoyen ainsi qu'aux politiques de solidarité et de soutien aux familles. En 2026 et les années suivantes, cette ambition se concrétisera notamment par la reconduction du budget participatif, le lancement des études préalables à la rénovation de la salle Saint-Mathurin, la rénovation du terrain synthétique de la commune...



INVESTISSEMENT – PPI 2026-2028

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

INVESTISSEMENT 2026-2028

Ploemeur, une ville qui
se dessine
12,01 M€

Ploemeur, une ville en
transition
1,18 M€

Ploemeur, une ville
pour tous
3,71 M€

Moyens généraux
1,96 M€

Principales opérations	2026-2028	2026	2027	2028
Ploemeur, une ville qui se redessine	12 016 700 €	3 582 200 €	4 020 000 €	4 414 500 €
dont :				
Réaménagement du Fort Bloqué	700 000 €	500 000 €	0 €	200 000 €
Aménagement de la ZAC Centre Bourg	6 359 550 €	1 220 000 €	2 585 000 €	2 554 550 €
Réaménagement de la rue de l'anse du Stole	2 650 000 €	1 025 000 €	700 000 €	925 000 €
Requalification/entretien courant de voirie	2 190 000 €	730 000 €	730 000 €	730 000 €
Ploemeur, une ville en transition	1 180 500 €	610 500 €	178 000 €	392 000 €
dont :				
Economies d'énergie et photovoltaïque	535 500 €	245 500 €	10 000 €	280 000 €
Renaturation des cours d'écoles, verdissement des cimetières	210 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Avance remboursable à la SPL Bois Energie (réseau de chaleur)	260 000 €	190 000 €	70 000 €	
Ploemeur, une ville pour tous	3 716 500 €	1 665 500 €	1 413 000 €	638 000 €
dont :				
Rénovation de la salle omnisports St Mathurin	820 000 €	120 000 €	700 000 €	
Rénovation du terrain synthétique	850 000 €	850 000 €		
Budget participatif	180 000 €	90 000 €	90 000 €	
Sécurité publique	35 000 €	35 000 €		
TOTAL PPI 2026-2028	16 913 700 €	5 858 200 €	5 611 000 €	5 444 500 €

(hors moyens généraux)



INVESTISSEMENT – LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 950 K€ en 2026 et se décompose en :

- 850 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- 100 K€ de taxe d'aménagement (TA) pour tenir compte des impacts de la réforme



Un financement
assuré par
emprunt et par
autofinancement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 500 K€



Les subventions d'équipement proviennent de l'Etat (Fonds vert pour les opérations de logement, l'Agence de l'eau pour les mouillages à faible impact, Lorient Agglomération dans le cadre du contrat de territoire pour la production d'énergie renouvelable, la ville de Larmor-Plage pour la participation aux travaux de la voie vélo Ploemeur-Larmor-Plage...et le produit des amendes de police),

Chapitre 16 : L'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre comptable du budget s'établit à 4,285 M€

Chapitre 024 : Les cessions foncières prévues au budget de la Zac centre ville (500 K€)

Chapitre 28 : Les dotations aux amortissements et divers s'établissent à 700 K€

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 2.000 K€ en 2026 (1.560 K€ en 2025)

2 La démarche de budget vert

la cotation des dépenses d'investissement





BUDGET VERT – LES INTENTIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

La stratégie climat air énergie 2024-2028 de la collectivité (délibération octobre 2024) s'appuie sur un plan d'action ambitieux structuré en 5 axes majeurs. Au sein de l'axe « responsabilité » une action est fléchée sur la définition et le suivi d'indicateurs financiers de la politique climatique. La démarche présentée ici de budget vert est la déclinaison opérationnelle de cet engagement.

- **Au-delà du réglementaire : volonté de dépasser la simple annexe environnementale du Compte Financier Unique (CFU) pour instaurer un véritable outil de pilotage en amont de la dépense, dans une démarche de transparence : traduire les engagements politiques (investissements) en données financières mesurables,**
- **Une vision transversale : analyser 100% des projets d'investissement sous le prisme de la transition écologique,**
- **Un objectif opérationnel : identifier et catégoriser les dépenses selon leur impact climatique, établir une grille d'analyse, construire un outil d'aide à la décision et d'information des citoyens**



BUDGET VERT – CADRE ET PRINCIPES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

- **Référentiel : Méthodologie nationale I4CE adaptée aux collectivités,**
- **Périmètre : 100% des dépenses d'investissement arbitrées pour 2026 (6,775 M€)**
- **Les 5 Principes Clés de la méthode choisie**
 - **Parcimonie** : ne pas alourdir la procédure budgétaire
 - **Transparence** : raisonnement et sources de données explicites
 - **Bonne foi** : sincérité du classement selon les connaissances actuelles
 - **Prudence** : classement en "Neutre" en cas de doute
 - **Charge de la preuve** : justification systématique de tout classement "favorable"



BUDGET VERT – LES DEUX AXES DE COTATION : UNE DOUBLE LECTURE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Objectif : réduire l'empreinte carbone de la collectivité.

Indicateur clé : la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Leviers d'analyse : efficacité énergétique des bâtiments, sobriété de l'éclairage public, décarbonation des véhicules et promotion des mobilités douces.

Axe 6 : Préservation de la biodiversité

Objectif : protéger la richesse biologique et les ressources naturelles du territoire.

Indicateur clé : la santé des écosystèmes et la perméabilité des sols.

Leviers d'analyse : la lutte contre l'artificialisation (limitation de l'enrobé), végétalisation urbaine, création de corridors écologiques et gestion économe de la ressource en eau.

Le principe de l'analyse croisée = un même projet reçoit deux cotations distinctes.

Exemple : une rénovation de bâtiment peut être "Très favorable" pour le Climat (isolation performante) mais "Neutre" pour la Biodiversité (si elle n'impacte pas les espaces verts).



BUDGET VERT – L'ECHELLE DE COTATION

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF



TRÈS FAVORABLE

Critère : le projet est un moteur de la transition. Exemples : pistes cyclables (Axe 1), restauration de corridors écologiques (Axe 6).

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

Critère : l'impact est positif mais dépend de choix techniques ou d'une mise en œuvre spécifique. Exemples : rénovation thermique partielle, végétalisation de cour,

NEUTRE

Critère : absence d'impact significatif ou simple respect de la réglementation en vigueur (principe de prudence). Exemples : entretien courant des bâtiments, acquisition de foncier.

DÉFAVORABLE

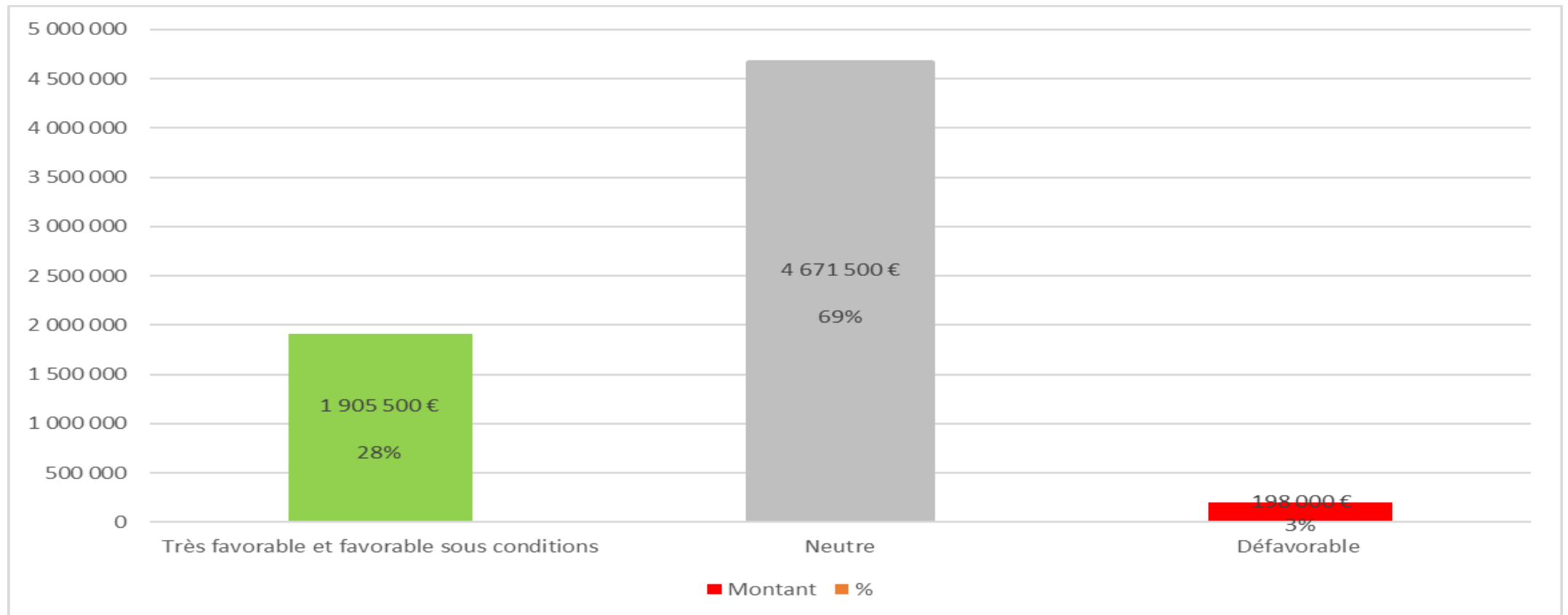
Critère : le projet engendre un recul environnemental. Exemples : création de nouvelles surfaces bitumées sans perméabilité (Axe 6), équipements énergivores (Axe 1).



BUDGET VERT – INVESTISSEMENTS 2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Axe 1 : Atténuation du changement climatique





BUDGET VERT – FOCUS AXE 1 - ATTE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Part VERTE : 1,91 M€ (28%) : projets moteurs de la transition

Mobilités : rue de l'Anse du Stole (50%), réaménagement du Fort Bloqué (43%),...

Énergie et Bâti : rénovation thermique St Mathurin, panneaux photovoltaïques, renaturation des écoles, déploiement de bornes de recharge électrique,...

Part NEUTRE : 4,67 M€ (69%) : Entretien courant et gestion du patrimoine (sans impact carbone direct)

Voirie et Espaces : requalification et gros entretien de voirie, rénovation du terrain synthétique....

Patrimoine : entretien des bâtiments, foncier et patrimoine arboré,...

Services : informatique et mobilier divers, mobilier, matériel pour les services,...

Part DÉFAVORABLE : 0,20 M€ (3%)

Aménagements : réaménagement du Fort Bloqué (15%), traitement de haies, clôture...

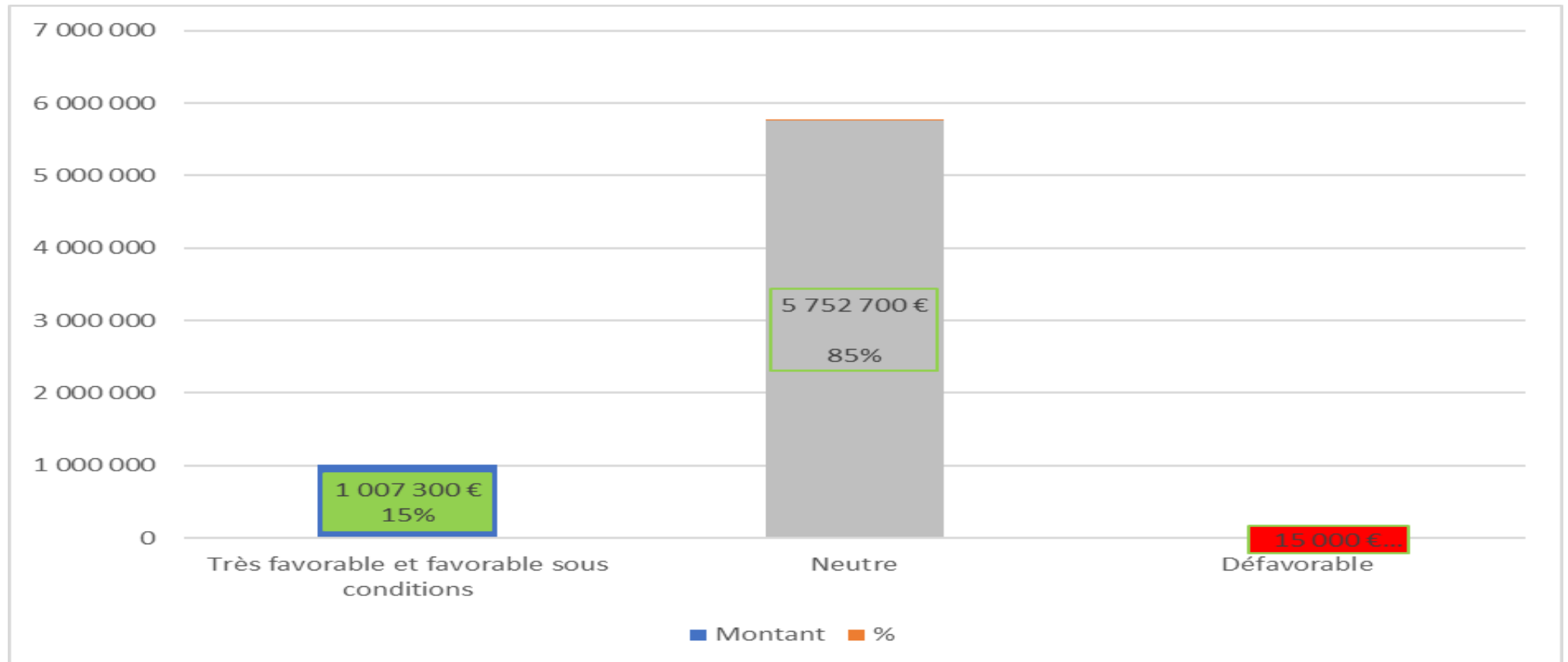
Près d'un tiers du budget d'investissement est activement engagé dans la transition (énergie, bâtiment, vélo). La part défavorable reste marginale (3%) et constitue un levier d'amélioration pour les futurs arbitrages (véhicules électriques, sols drainants)



BUDGET VERT – INVESTISSEMENTS 2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Axe 6 : Préservation de la biodiversité





BUDGET VERT – FOCUS AXE 6 - BIODIVERSITE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Part FAVORABLES : 1,01 M€ (15 %) : projets contribuant à la nature en ville et à la perméabilité.

Mobilités et Cadre de vie : rue de l'Anse du Stole (30%) et aménagement du Fort Bloqué (46%) avec l'intégration d'espaces végétalisés et la gestion des eaux pluviales.

Patrimoine Naturel : entretien et développement du patrimoine arboré, verdissement des cimetières, renaturation des écoles,...

Part NEUTRE : 5,75 M€ (85 %) : dépenses sans impact notable sur les écosystèmes (bâtiment, informatique).

Grands projets et voirie : ZAC Centre Bourg, Fort Bloqué, et entretien courant des routes,...

Gros entretien des bâtiments, foncier, informatique et mobilier,...

Part DÉFAVORABLE : 0,015 M€ (< 1 %) : actions entraînant une perte de biodiversité.

Traitement de haies et mise en place de clôtures



BUDGET VERT – LIMITES METHODOLOGIQUES

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Complexité de l'évaluation technique : la cotation repose parfois sur des données extra-comptables (performances thermiques, bilans carbone, études d'impact) qui ne sont pas toujours disponibles au stade de l'inscription budgétaire,

Le poids de la neutralité : une grande partie des dépenses d'investissement (informatique, mobilier, logiciels, études administratives) est structurellement "Neutre". Cela tend à mécaniquement "diluer" le poids des investissements très favorables dans les ratios globaux,

Échelle de temps : la méthodologie fige une photo à l'instant T (le budget). Elle ne rend pas toujours compte des efforts de gestion durable réalisés au quotidien par les services sur des dépenses non classifiées par le référentiel I4CE.



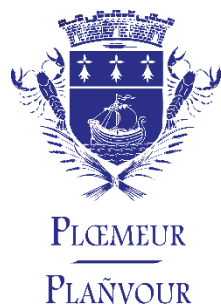
PLÆMEUR
PLAÑVOUR

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

BUDGET PREVISIONNEL 2026 DES BUDGETS ANNEXES

Budgets de la Cuisine centrale et de la Zac centre bourg

Conseil Municipal du 22 Février 2026



1 LE BUDGET PRIMITIF 2026

Budget annexe Cuisine Centrale



BUDGET 2026 - CUISINE CENTRALE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

LA CUISINE MUNICIPALE « TI LIPOUS »

EN CHIFFRES

18 agents

3000 repas/jour en activité scolaire

500 000 repas à l'année

PARTENAIRES

Villes de Larmor-Plage et de Quimperlé
IME de Kerdiret
Collège Jean-Paul II
Les écoles et collèges privés de Plomeur
Le centre de vacances franco-allemand de Guidel

CONVIVES

Les bébés, les jeunes enfants, les adolescents,
les adultes, les personnes en situation de
handicap, les seniors...

ÉVÉNEMENTS

Des repas à thème
Des interventions dans les écoles
Des opérations Anti-Gaspi
La semaine du goût



Des mets faits maison avec des produits issus de producteurs locaux.



Budget 2026 = 2,13 M€
dont 1,09 M€ en
alimentation

Subvention du budget de la
ville = 200 K€

Répartition des repas par convives

Ecoles maternelles : 22%
Ecoles primaires : 40 %
Adolescents : 11%
Personnes âgées : 11%



BUDGET 2026 - CUISINE CENTRALE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Les orientations de la
politiques alimentaires
de la cuisine centrale
en conformité avec la
loi EGALIM

Qualité des produits

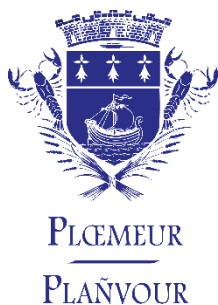
Lutte contre le
gaspillage alimentaire
(campagne dans les
écoles)

Menus végétariens

Substitution du
plastique (mise en
place des bacs inox)

Information des
usagers avec le site Ma
cuisine





2 LE BUDGET PRIMITIF 2026

Budget annexe Zac centre bourg



BUDGET 2026 – ZAC CENTRE BOURGNEUF

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

Le programme des équipements publics défini dans le dossier de création reste d'actualité, avec l'intégration d'un phasage en deux étapes : phase 1 (2023-2030) et phase 2 (2031-2038). Il prévoit la réalisation de deux équipements prioritaires du plan guide : un équipement intergénérationnel de type salle polyvalente, dont la programmation reste à préciser, ainsi qu'un parkway ou layon urbain, axe Est-Ouest favorisant la continuité cyclable et les déplacements doux en centre-ville.

A terme, le programme comprendra également la réalisation d'équipements d'infrastructures sur l'ensemble des espaces publics majeurs du périmètre. Il s'agit notamment de l'aménagement des abords de l'îlot Hôtel de ville, de la rue Sainte-Anne entre l'église et la chapelle Sainte-Anne, du verdissement des stationnements et de la requalification des places de Bretagne et des Forces Françaises Libres, ainsi que de l'aménagement des rues de Kervam, de Quéven, de Saint-Exupéry et des abords de la salle Océanis, sans oublier les rues de Saint-Bieuzy, Jean Moulin et le giratoire de Kerdroual.



PPI 2025 - 2030 – ZAC CENTRE BOURG

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

DEPENSES PREVISIONNELLES	TOTAL (HT) 2025-2030	Imputation ZAC	Imputation VILLE
Foncier	3 649 708 €	3 412 208 €	237 500 €
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre	997 743 €	279 368 €	718 375 €
Travaux d'aménagement / Infrastructures	9 355 500 €	2 619 540 €	6 735 960 €
Equipements publics de superstructures	2 000 000 €	560 000 €	1 440 000 €
Gestion d'opération	450 000 €	450 000 €	- €
Autres dépenses	96 000 €	96 000 €	- €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)	16 548 951 €	7 417 116 €	9 131 835 €
RECETTES PREVISIONNELLES	TOTAL (HT) 2025-2030	Imputation ZAC	Imputation VILLE
Recettes de cession de terrain et charge foncière	9 085 208 €	6 173 000 €	2 912 208 €
Subventions	2 071 100 €	579 908 €	1 491 192 €
Participations constructeurs (L311-4)	1 043 752 €	1 043 752 €	- €
Produits divers	- €	- €	- €
Participation d'équilibre de la Ville	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES (HT)	12 200 060 €	7 796 660 €	4 403 400 €



BUDGET 2026 – ZAC CENTRE BOURBOURG

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260203-BF

DEPENSES PREVISIONNELLES	2026	Imputation ZAC	Imputation VILLE
Foncier	700 000 €	700 000 €	- €
Etudes	318 073 €	77 860 €	240 213 €
Travaux d'aménagement / Infrastructures	1 207 596 €	431 727 €	775 869 €
Equipements publics de superstructures	- €	- €	- €
Gestion d'opération	75 000 €	75 000 €	- €
Autres dépenses	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)	2 300 669 €	1 284 587 €	1 016 082 €
RECETTES PREVISIONNELLES	2026	Imputation ZAC	Imputation VILLE
Recettes de cession de terrain et charge foncière	460 000 €	- €	460 000 €
Subventions	- €	- €	- €
Participations constructeurs (L311-4)	419 000 €	419 000 €	- €
Produits divers	- €	- €	- €
Participation d'équilibre de la Ville	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES (HT)	879 000 €	419 000 €	460 000 €